

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La **SAS LOUIS MOULIN**

Inscrite au RCS de Lyon sous le 4232285743

Dont le Siège Social se trouve 90 rue du Moron – 69440 – ST LAURENT D'AGNY

Organise du **01 AVRIL 2023 AU 31 MAI 2023**

DANS LES POINTS DE VENTE PARTICIPANTS ET SUR INTERNET

Un jeu soumis à obligation d'achat, PAYANT - Article L121-36 du Code de la Consommation

Les pratiques commerciales mises en œuvre par les professionnels à l'égard des consommateurs, sous la forme d'opérations promotionnelles tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage de toute nature par la voie d'un tirage au sort, quelles qu'en soient les modalités ou par l'intervention d'un élément aléatoire, sont licites dès lors qu'elles ne sont pas déloyales au sens de l'Article L.120-1

[Voir Article L.121-20 Depuis l'Ordonnance N°2016-301 du 14/03/2016]

Jeu dénommé : "**GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN**".

Ce jeu est accessible **dans les divers points de vente participants (voir liste en annexe) et à l'adresse Internet:**

<https://uncoqdansletransat.fr/>

<https://www.cemonjardin.com/>

<https://www.centrale-brico.com/>

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure **résidant en France métropolitaine (corse incluse)**, qui désire participer dans l'un des points de vente participants ou depuis les pages Web :

<https://uncoqdansletransat.fr/>

<https://www.cemonjardin.com/>

<https://www.centrale-brico.com/>

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation en jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu en vigueur en France.

La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Tout participant âgé de moins 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation, et le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

Il y a deux façons de participer :

PARTICIPATION DANS LES POINTS DE VENTE :

Pour participer, il suffit de se rendre **dans l'un des points de vente participant au jeu afin d'acheter** un produit de la marque LOUIS MOULIN (sans minimum d'achats) et fournir son justificatif d'achat (ticket de caisse ou facture) et ses coordonnées (nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone).

PARTICIPATION SUR INTERNET :

Les participant devront se connecter sur l'un des sites :

<https://uncoqdansletransat.fr/>

<https://www.cemonjardin.com/>

<https://www.centrale-brico.com/>

afin d'acheter un produit de la marque LOUIS MOULIN (sans minimum d'achats) et fournir son justificatif d'achat (ticket de caisse ou facture), puis remplir un formulaire de participation en ligne, à compléter en y indiquant leur nom, prénom, coordonnées complètes (ville en France Métropolitaine, adresse, numéro de rue, ville, code postal, numéro de téléphone et adresse e-mail).

Les justificatifs doivent être envoyés : sous pli affranchi (cachet de la poste faisant foi) ou par mail avant le 15 JUIN 2023.

La participation ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription validé.

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue en magasin et par voie électronique, sur les sites Internet, et elle est individuelle.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur le site pour valider leur participation.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exacts. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Article 4. SELECTION DES GAGNANTS

• **UN TIRAGE AU SORT** sera effectué par l'Organisateur du Jeu dans un délai de **15 jours à compter du 15 Juin 2023 (date à laquelle la réception des justificatifs d'achats est fermée) pour désigner les 48 GAGNANTS** parmi tous les participants du jeu en en magasins et en ligne ayant correctement rempli leurs formulaires de participation.

- A compter de l'annonce des gagnants, les gagnants auront un délai de 15 jours pour indiquer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale). Sans retour de leur part dans ce délai de 15 jours, la société se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Tous les coffrets Wonderbox sont échangeables directement sur le site <https://www.wonderbox.fr/>

La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées.

Les gagnants autorisent la **SAS LOUIS MOULIN** à publier leur nom sur Internet

Le nom des gagnants sera affiché sur le site à la fin du jeu

Article 5. PRESENTATION DES LOTS

- **1^{er} PRIX AU 3^{ème} PRIX : UN COFFRET Wonderbox** : Week-end au Puy du fou pour 2 personnes (d'une valeur unitaire de **368€/coffret**)
- **4^{ème} PRIX AU 13^{ème} PRIX : UN COFFRET Wonderbox** - Repas gastronomique pour 2 personnes (d'une valeur unitaire de **149.90€/coffret**)
- **14^{ème} PRIX AU 28^{ème} PRIX : UN COFFRET Wonderbox** : « Soins et massages en duo » (d'une valeur unitaire de **89.90€/coffret**)
- **29^{ème} PRIX AU 48^{ème} PRIX : UN SUPPORT DE PLANCHE** pour balcon et fenêtre - Made in France - LOUIS MOULIN (référence 951, d'une valeur unitaire de **54,90€/produit**)

Les lots seront attribués dans l'ordre du tirage au sort

Article 6. ACHEMINEMENT DES LOTS

Les lots mis en jeu sont présentés sous réserve de leurs disponibilités chez le fournisseur. Si l'organisateur se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques des lots mises en jeu sont données à titre purement indicatif. De tels éléments remplissent exclusivement une fonction d'illustration et ne saurait en aucun cas acquérir une valeur contractuelle.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

A défaut d'indication contraire, les lots décrits sont dépourvus de toutes options ou accessoires. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, ainsi que les éventuelles formalités administratives afférentes restent à la charge exclusive du gagnant.

L'adresse postale fournie par le gagnant pour l'attribution de son gain ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne différente à celle qui a été déclaré lors de l'inscription au jeu.

L'organisateur se contente de délivrer les produits et ne revêt nullement la qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur, de distributeur des produits, quel qu'il soit et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conforme des gains et ne saurait être tenu pour responsable des dommages, directs ou indirects, causés par une telle utilisation non conforme.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination de celui-ci. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeable, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Toutes les marques ou nom de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la **SAS LOUIS MOULIN** se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Article 7. DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courrier ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas au critère du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 8. AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DU OU DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publicitaire, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

La participation au présent jeu implique l'autorisation de diffusion de l'image des gagnants, lesquels autorisent la Société organisatrice à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet; livre ; presse écrite; radio; télévision; cinéma; événements; etc.) à des fins de promotion du jeu et de ses résultats, dans l'année suivant les résultats du jeu.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

Les participants reconnaissent que l'utilisation de l'image du ou des gagnants constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur du jeu.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

De plus, les participants reconnaissent que le ou les gagnants n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

Article 9. UN SEUL PRIX PAR FOYER

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même @mail).

Chaque personne désireuse de jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le site Internet <https://www.louismoulin.com/>.

Les informations laissées sur le serveur Internet par la personne désireuse de jouer seront transmises à la société organisatrice.

Un participant qui se serait créé plusieurs e-mails avec la même adresse et le même nom, serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué.

Les inscriptions (e-mail + coordonnées postales incomplètes), contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du participant. De même que les inscriptions avec des emails jetables sont strictement interdites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 10. VIE PRIVEE

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

1) PARTICIPATION AU JEU

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au jeu et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

2) LES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir : nom, prénom, adresse postale (numéro de rue, code postal, ville, pays, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail).

3) LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent jeu. Elles seront uniquement destinées à la société organisatrice aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation des gagnants et de la distribution des lots. Vos données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

4) DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de fin du jeu et la distribution effective des lots tel qu'énoncé au présent règlement et ce conformément à la Loi.

5) LA SECURITE DES DONNEES

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est : **Laurent BOSSENS**

Il veille au respect des réglementations.

Nous protégeons les droits des participants dont nous possédons les données.

Nos serveurs de stockage sont fiables et sécurisés.

Nous protégeons vos données afin d'éviter leur perte, leur altération, leur détérioration ou utilisation malveillante.

Nous nous engageons à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

6) DROIT DES PARTICIPANTS SUR LEURS DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-17 du 06 Janvier 1978, modifiée et à compter de son entrée en application le 25 Mai 2018 du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

En effet, en vertu de l'article 15 paragraphe 1 RGPD, vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel vous concernant et qui ont été conservées.

Vous possédez en outre **d'un droit de rectification** (article 16 RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD) de vos données à caractère personnel.

Comme indiqué ci-dessus, vous bénéficiez également **d'un droit d'opposition** en vertu de l'article 21 RGPD, si le traitement des données est fondé sur l'article 6 paragraphe 1 E ou F.

Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition reste valable à l'avenir, à moins que le responsable ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Il est également ici rappelé que l'article 20 RGPD indique que vous disposez **d'un droit à la portabilité** des données si vous avez-vous-même fourni des données traitées.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort.

Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, vous pouvez retirer son consentement à tout moment et ce conformément à l'article 6 paragraphe 1A, ou à l'article 9 paragraphe 2A RGPD.

Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement avec effet dans le futur, sans que la licéité du traitement effectué en soit affecté.

Le participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment à ce que ces données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à l'adresse suivante : **contact@louismoulin.com**

Vous pouvez également poser toutes vos questions concernant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel en nous adressant un courrier à la même adresse, au responsable du traitement.

Article 11. DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la directive 95-46-CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 24 Octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi française Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé ce qui suit :

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

- Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse...).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques et un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi) de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données les concernant.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

Le présent jeu est organisé dans le respect de la loi de confiance dans l'économie numérique et qui impose d'obtenir un consentement préalable du participant avant prospection.

Une case à cocher pour chaque consentement (règles du jeu, accord pour recevoir des offres commerciales ou des newsletters) est obligatoire.

Article 12. REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom ORANGE.

- **Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées.**

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **SAS LOUIS MOULIN – 90 Rue du Moron 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.**

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

- Le nom du participant, son prénom, son adresse postale et son adresse email (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis sur leur formulaire d'inscription au jeu), un RIB (relevé d'identité bancaire) ou un RICE, la date et l'heure de ses participations et dès sa disponibilité une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique. Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, mal adressée, erronée, ou envoyée hors délais ne sera pas prise en compte. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou courrier électronique.

- Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cypercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Ce remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront **remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (1.14 Euros)**.

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **SAS LOUIS MOULIN – 90 Rue du Moron 69440 SAINT LAURENT D'AGNY**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 13. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE PROLONGATION – ANNEXES

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la société organisatrice.

Dans ce cas, la société organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le participant de quelque façon que ce soit.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite au montant global maximum du ou des lot(s) mis en jeu.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au jeu.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue :

- Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard jeu empêchait un participant d'accéder au formulaire de participation
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur

En conséquence, l'organisateur du jeu ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que l'organisateur du jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu.

Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude dépositaire du présent règlement.

Il est convenu que l'organisateur du jeu pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur du jeu dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au Jeu qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou Session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. La société Organisatrice pourra toujours en cas de force majeur, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication,

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 14. LE SITE SERA UTILISE UNIQUEMENT A DES FINS LICITES

Le Participant s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

Le Participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service

A ce titre, les Participants reconnaissent que la société organisatrice pourra retirer tout contenu manifestement illicite.

Seront notamment exclus les messages et photos qui pourraient être constitutifs d'incitation à la réalisation de crimes ou délits, à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, d'atteinte à l'autorité de la justice, de diffamation et d'injure, d'atteinte à la vie privée, ou encore d'actes mettant en péril des mineurs, de même que tout fichier destiné à exhiber des objets et/ou des ouvrages interdits, les messages à caractère, diffamatoire, grossier, injurieux, violent ou contraire aux lois en vigueur, les messages sur le tabac et l'alcool, les messages comportant des coordonnées personnelles et d'informations permettant une localisation géographique précise (téléphone, adresse postale...), les messages incitant à la consommation de substances interdites ou au suicide, les messages permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil ou logiciel ou autre, les messages permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances.

Article 15. DROIT DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 16. RECLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 31 MAI 2023** le cachet de la poste faisant foi.

La **SAS LOUIS MOULIN** sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 17. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 18. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la **SAS LOUIS MOULIN – 90 Rue du Moron 69440 SAINT LAURENT D'AGNY**.

Les enregistrements électroniques effectués sur le site Internet: <https://www.louismoulin.com/> désigné à l'article 1 font foi jusqu'à preuve du contraire. Les difficultés d'interprétation qui pourraient survenir seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

Article 19. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur du jeu conformément à l'article 14 du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du jeu ou sur la liste des gagnants.

En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 20. TOUTE REPRODUCTION DE CE REGLEMENT EST INTERDITE

Ce règlement est une création intellectuelle originale qui par conséquent entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriétés intellectuels.

Toutes personnes qui porteront atteinte aux droits de propriétés intellectuels attachés aux différents objets du présent règlement seront coupables de délit de contrefaçon et passibles de sanctions pénales prévues par la loi.

Article 21. CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre le participant et l'organisateur du jeu, les systèmes et fichiers informatiques de l'organisateur du jeu feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre ladite société et le participant.

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, captures d'écran, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Article 22. DEPOT ET CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé **chez la SAS HUISSIERS REUNIS David DI FAZIO - Lionel DECOTTE - Alexis DEROO - Xavier DELARUE**, Huissiers de Justice associés Office de MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site www.huissiers-reunis-mornant.fr

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **04 NOVEMBRE 2022** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

LISTE DES POINTS DE VENTE PARTICIPANTS

DEPARTEMENT	JARDINERIES	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
01	JARDIN FLEURI	ROUTE DE LYON	01600	REYRIEUX
02	LES SERRES JARDI' AISNE	59 ROUTE DE CHAUNY	02700	CONDREN
04	BOTANIC MANOSQUE	ROUTE DE VOLX	04100	MANOSQUE CEDEX
05	BOTANIC GAP	CHEMIN DES AMANDIERS	05000	GAP
05	JARDILAND GAP	ESPACE TOKORO	05000	GAP
06	JARDILAND NICE	742 BD DU MERCANTOUR	06200	NICE
06	JARDINERIE PETRUCCIOLI	528 ROUTE DE GRENOBLE	06200	NICE
06	BOTANIC MOUANS SARTOUX	999 CHEMINS DES GOURETTES	06370	MOUANS SARTOUX
06	GAMM VERT PEGOMAS	277 AVENUE FREDERIC MISTRAL	06580	PEGOMAS
10	JARDINERIES BANRY SAS	RD 619	10400	LE MERIOT
10	BOTANIC VILLECHETIF	LOTISSEMENT LES MERCIERES	10410	VILLECHETIF
12	MAGASIN VERT ONET	ROUTE D'ESPALION	12032	RODEZ CEDEX 9
14	JARDILAND LISIEUX	46 AVENUE GEORGE DUVAL	14100	GLOS
14	LES JARDINS DE LOUVIGNY	ZAC DU LONG COURS	14111	LOUVIGNY
14	TRUFFAUT DEAUVILLE	ROUTE DE PARIS	14800	DEAUVILLE
14	PEPINIERES DE BAVENT	ROUTE DE CAEN CABOURG	14860	BAVENT
14	TRUFFAUT CAEN ROTS	1 AVENUE DES DRAPEAUX	14980	ROTS
16	LE FIEF FLEURI	RUE LOUIS BREGUET	16100	CHATEAUBERNARD
16	JARDILAND CHAMPNIERS	ZA LES MONTAGNES	16430	CHAMPNIERS
16	DELBARD RUFFEC	4 ROUTE D'AIGRE	16700	RUFFEC
16	JARDILAND SOYAux	256 AV DU GENERAL DE GAULLE	16800	SOYAux
17	JARDILAND SAINTES	RUE DES CAPUCINS	17100	SAINTEs
17	JARDILAND ANGOULINS	ZAC LES ORMEAUX	17690	ANGOULINS
17	PEPINIERES LARNAUD	ROUTE DE LA ROCHELLE	17700	SURGERES
18	JARDILAND BOURGES	ROUTE DE LA CHARITE	18390	ST GERMAIN DU PUY
20	GAMM VERT AJACCIO	ZI DU VAZZIO	20090	AJACCIO
20	LES PEPINIERES DE SAINT CYPRIEN	SUARELLE	20137	LECCI
20	GAMM VERT CALVI	RN 197	20260	CALVI
20	SARL JARDIN - SERVICE FOURNY	ROUTE DE L' AEROPORT	20290	LUCCIANA
20	GAMM VERT PORTO VECCHIO	ROUTE DE MURATELLO	20538	PORTO VECCHIO
21	BOTANIC DIJON	RD 903	21000	DIJON
21	VILLAVERDE ASNIERES LES DIJON	ROUTE DE BELLEFOND	21380	ASNIERES LES DIJON
21	BOTANIC QUETIGNY	3 RUE DU COMMERCE	21800	QUETIGNY
22	TRUFFAUT ST BRIEUC	ZAC DU ROND POINT BREZILLET	22000	TREGUEUX
22	MAGASIN VERT DINAN	CAP RANCE OUEST	22100	TADEN DINAN
22	LE DOMAINE DES FLEURS	RUE DE BREST	22120	YFFINIAC
22	POINT VERT PABU	ZI DE LA SAINT LOUP	22200	PABU

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

22	MAGASIN VERT LANNION	ZC LE RUSQUET SUD	22300	LANNION
24	JARDILAND BERGERAC	ROUTE D'AGEN	24100	BERGERAC
25	JARDILAND BESANCON	161 ROUTE DE DOLE	25000	BESANCON
25	JARDINERIE POTIEZ	ZAC DU PIED DES GOUTTES	25200	MONTBELIARD
27	JARDINERIE DERLY	RN 14	27420	LES THILLIERS EN VEXIN
27	JARDINERIE FAVENNEC	1 RUE CARAVELLE	27930	GUICHAINVILLE
27	JARDIN DES SAULES	29 RUE DES SAULES	27950	ST JUST
28	JARDINERIE DU BOIS PARIS SAS	RN 10	28630	NOGENT LE PHAYE
29	BOTANIC QUIMPER	Z.A DE KERVILIER	29000	QUIMPER
29	MAGASIN VERT FOUESNANT PLEUVEN	TOUL AN AEL	29170	PLEUVEN
29	MAGASIN VERT BREST	ROUTE DU CONQUET	29200	BREST
29	MAGASIN VERT ST POL DE LEON	ZONE ARTISANALE KERVENT	29250	ST POL DE LEON
29	JARDILAND BREST	ROCADE EST - LE FROUTVEN	29490	GUIPAVAS
29	MAGASIN VERT ST MARTIN DES CHAMPS	ZA DU LAUNAY	29600	ST MARTIN DES CHAMPS
29	MAGASIN VERT PONT L'ABBE	RD POINT KERGANET	29720	PONT L'ABBE
29	MAGASIN VERT LANDERNEAU	BEL AIR	29800	LANDERNEAU
31	JARDILAND TOULOUSE PORTET	295 ROUTE D'ESPAGNE	31100	TOULOUSE
31	TRUFFAUT TOULOUSE BALMA	ROUTE DE LAVAUR	31130	BALMA
31	JARDILAND MONTAUDRAN	ANGLE ROUTE DE REVEL	31400	TOULOUSE
31	JARDINERIE SOLIGNAC	657 AVENUE DE MONTAUBAN	31660	BESSIERES
31	TRUFFAUT COLOMIERS	CHEMIN DU LOUDET	31770	COLOMIERS
33	JARDILAND LE BOUSCAT	10-18 ROUTE DU MEDOC	33110	LE BOUSCAT
33	JARDILAND VILLENAVE D'ORNON	2-16 AVENUE DES PYRENEES	33140	VILLENAVE D'ORNON
33	JARDINERIE LE LANN	250 COURS DU GENERAL DE GAULLE	33170	GRADIGNAN
33	JARDILAND LA TESTE	AVENUE DE L'EUROPE	33260	LA TESTE DE BUCH
33	JARDILAND ARTIGUES	AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX
33	TRUFFAUT MERIGNAC	DOMAINE DE PELUS	33700	MERIGNAC
33	JARDILAND MERIGNAC	16 AVENUE MENDES FRANCE	33700	MERIGNAC
35	TRUFFAUT RENNES	2 ALLEE D'UKRAINE	35200	RENNES
35	TRUFFAUT ST MALO	CIAL LE MOULIN DU DOMAINE	35430	SAINT JOUAN DES GUERETS
35	JARDILAND RENNES	ZA DES PEUPLIERS	35510	CESSON SEVIGNE
35	TRUFFAUT PACE	2 ET 4 AVENUE DES TOUCHES	35740	PACE
35	MAGASIN VERT BETTON	VILLAGE DE LA FORME	35830	BETTON
36	JARDILAND ST MAUR	5 RUE DES TERRES NOIRES	36250	SAINT MAUR
37	JARDILAND TOURS	45 RUE VEDRINES	37100	TOURS
37	TRUFFAUT TOURS	213-215 AVENUE DU GRAND SUD	37170	CHAMBRAY LES TOURS
37	JARDILAND JOUE LES TOURS	9 RUE GUTENBERG	37300	JOUE LES TOURS
38	PAQUET JARDIN	46 CHEMIN DE LA REVIREE	38240	MEYLAN

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

40	LES SERRES D'ANGRESSE	ROUTE D'HOSSEGOR	40150	ANGRESSE
40	JARDINERIE DUBIS	CC DU GRAND MAIL	40990	SAINT PAUL LES DAX
41	LES JARDINS DE SOLOGNE	794 RUE DES EPINETTES	41210	LA FERTE BEAUHARNAIS
41	TRUFFAUT BLOIS	ZAC DES PERRIERES	41350	ST GERVAIS LA FORET
44	JARDILAND BASSE GOULAIN	ZONE POLE SUD	44115	BASSE GOULAIN
44	JARDILAND BOUGUENAI	LA CHATAIGNERAIS	44340	BOUGUENAI
44	ESPRIT JARDILAND CARQUEFOU	LA JALOUSIE	44470	CARQUEFOU
44	JARDILAND TRIGNAC	RUE ALGRETTE	44570	TRIGNAC
44	TRUFFAUT NANTES	ROUTE DE VANNES	44700	ORVAULT
45	JARDINERIE BABEE	657 RUE PAUL LABARRE	45160	OLIVET
45	JARDILAND DADONVILLE	ZA LES PORTES DU GATINAIS	45300	PITHIVIERS
45	TRUFFAUT ORLEANS	ROUTE DE SAINT CYR EN VAL	45650	SAINT JEAN LE BLANC
49	TRUFFAUT CHOLET	RUE DE LA NOUVELLE ECOSSE	49300	CHOLET
49	JARDILAND DISTRE SAUMUR	ZAC DU CHAMP BLANCHARD	49400	DISTRE
49	JARDINERIE JACQUES BRIANT	RD 323	49480	SAINT SYLVAIN D'ANJOU
49	LES JARDINS DES ARDOISIERES	RUE PERREYEU	49802	TRELAZE CEDEX
50	JARDILAND ST LO	ROUTE DE BAUDRE	50000	SAINT LO
50	JARDILAND AVRANCHES	PARC D'ACTIVITES LA BAIE	50300	ST MARTIN DES CHAMPS
50	JARDILAND GRANVILLE	210 ROUTE DE VILLEDIEUX	50400	YQUELON
50	JARDINERIE LEGRUEL	RN 13	50470	TOLLEVAST
51	FLORALIES GARDEN	38 VOIE ROMAINE	51450	BETHENY
52	AU COMPTOIR DU JARDINIER	RUE DES JARDINS	52000	VILLIERS LE SEC
53	LES JARDINS DE MARYLINE	6 RUE DE ROME	53000	LAVAL
54	BOTANIC NANCY HEILLECOURT	1 RUE DE VANDOEUVRE	54180	HEILLECOURT
54	JARDILAND NANCY	ZAC DE PULNOY ESSEY	54270	ESSEY LES NANCY
54	JARDILAND LAXOU	RUE DU VERMOIS	54520	LAXOU
54	JARDILAND LONGWY-LEXY	RUE DE LA CARRIERE	54720	LEXY - LONGWY
56	JARDILAND VANNES	ZI DE PARC LANN	56000	VANNES
56	BOTANIC LORIENT	RUE DU VERGER	56100	LORIENT
56	MAGASIN VERT PONTIVY	ZI DU SIGNAN	56300	PONTIVY
56	JARDILAND LANESTER	300 ROUTE DE KERVIEC	56600	LANESTER CEDEX
56	POINT VERT SAINT AVE	RUE MARCEL DASSAULT	56890	SAINT AVE
57	MAGASIN VERT METZ	4 RUE DE LA GRANGE AUX DAMES	57000	METZ
57	JARDILAND JOUY AUX ARCHES	ZONE ACTI SUD	57130	JOUY AUX ARCHES
57	MAGASIN VERT MARLY	ZAC BELLEFONTAINE	57155	MARLY
57	JARDILAND TERVILLE	CENTRE COMMERCIAL GERIC	57180	TERVILLE
57	BOTANIC METZ SEMECOURT	ZAC EUROMOZELLE	57210	FEVES
57	LA MAISON POINT VERT FAREBERSVILLER	61 AVENUE SAINT JEAN	57450	FAREBERSVILLER
57	LA MAISON POINT VERT ST AVOLD	12 RUE DES GENERAUX ALTMAYER	57500	ST AVOLD
57	LA MAISON POINT VERT LEMUD	ROUTE DE METZ	57580	LEMUD

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

58	BOTANIC VARENNES VAUZELLES	32 ROUTE DE PARIS	58640	VARENNES VAUZELLES
59	LES JARDINS DE LA FERME	644 RUE DE BONDUES	59118	WAMBRECHIES
59	ARBRES ET FLEURS WAZIERS	130 ROUTE DE TOURNAI	59119	WAZIERS
59	LES SERRES DE TRESSIN	11 RUE DU MONT BERBU	59152	TRESSIN
59	JARDINERIE EURALYS	123 RUE DE BETHUNE	59253	LA GORGUE
59	SARL LES SERRES DU MELANTOIS	2291 RUE DE LILLE	59262	SAINGHIN EN MELANTOIS
59	LES COMPAGNONS DES SAISONS VILLENEU	1 RUE LOUIS CONSTANT	59491	VILLENEUVE D'ASCQ
60	JARDILAND RANTIGNY	ZAC DES GRANDS CHAMPS	60290	RANTIGNY
62	SA GCMB TULIPES DE BERCK	RUE SAINT JOSSE	62600	BERCK SUR MER
63	VILLAVERDE AUBIERE	ZAC LES VARENNES EST	63170	AUBIERE
67	POINT VERT LE JARDIN	5 RUE DU PRES AUX CASTORS	67160	WISSEMBOURG
67	BOTANIC STRASBOURG BECK	1 ROUTE D'OBERHAUSBERGEN	67200	STRASBOURG
67	BOTANIC OBERNAI	RUE DU COMMERCE	67210	OBERNAI
67	JARDINERIE GUNTHER	ROUTE DE STRASBOURG	67500	HAGUENAU
67	BOTANIC HAGUENAU	ROUTE DU RHIN	67500	HAGUENAU
67	MAGASIN VERT SCHWEIGOUSE SUR MODER	8 RUE DE LA GARE (CENPA)	67590	SCHWEIGHOUSE SUR MODER
67	BOTANIC FEGERSHEIM	RUE DE L'ARTISANAT	67640	FEGERSHEIM
68	FLEURS LISCH SARL	126 ROUTE DE BALE	68000	COLMAR
68	TRUFFAUT COLMAR	2 ROUTE DE STRASBOURG	68125	COLMAR HOUSSEN
68	BOTANIC MULHOUSE	65 RUE DU FRIOUL	68200	MULHOUSE D'ORNACH
68	TRUFFAUT WITTENHEIM	RUE DE LA FORET	68270	WITTENHEIM
69	JARDIN FLEURI	140 AVENUE BARTHELEMY BUYER	69009	LYON
69	LES JARDINS DES MONTS D'OR MARCY	AVENUE JEAN COLLOMB	69280	MARCY L'ETOILE
69	LES JARDINS DE CALUIRE	CHEMIN PIERRE DREVET	69300	CALUIRE
69	JARDILAND ANSE	ZAC DE LA FONTAINE	69480	ANSE
69	LES JARDINS DES MONTS D'OR LIMONEST	CHEMIN DE LA BRUYERE	69760	LIMONEST
69	BOTANIC SAINT PRIEST	348 ROUTE DE GRENOBLE - RN6	69800	SAINT PRIEST
73	AU JARDIN DES PLANTES	670 ROUTE DES BELLEDONNES	73420	VOGLANS
74	FLEURS ET PLANTES DU LAC ANTHY	ROUTE IMPERIALE	74200	ANTHY SUR LEMAN
74	FLEURS ET PLANTES DU LAC EPAGNY	LA TUILERIE	74330	EPAGNY
75	TRUFFAUT PARIS RIVE GAUCHE	BOULEVARD VINCENT AURIOL	75013	PARIS
75	TRUFFAUT BATIGNOLLES	17 PLACE FRANCOISE DORIN	75017	PARIS 17
76	DESJARDINS TROUVILLE	84 ROUTE DE FAUVILLE	76210	TROUVILLE ALLIQUERVILLE
76	TRUFFAUT ISNEAUVILLE	100 RTE DE NEUFCHÂTEL	76230	ISNEAUVILLE
76	DESJARDINS MONTIVILLIERS	1 RUE DES QUATRE SAISONS	76290	MONTIVILLIERS
76	TRUFFAUT BARENTIN	AVENUE DE L'EUROPE ZONE DE LA CARBONNIÈRE	76360	BARENTIN
76	DESJARDINS CLEON	RD7	76410	CLEON
77	JARDILAND LIEUSAIN	ZAC DU CARRE SENART	77127	LIEUSAIN

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

77	TRUFFAUT SERVON	3 RUE G TRUFFAUT	77170	SERVON
77	TRUFFAUT VILLEPARISIS	ROUTE DE VILLEVAUDE	77270	VILLEPARISIS
77	TRUFFAUT PONTIERRY	RN 7	77310	PONTIERRY
77	BOTANIC PONTAULT-COMBAULT	LIEU DIT LES BERCHERES - BP 63	77340	PONTAULT COMBAULT
77	TRUFFAUT COUTEVROULT	LES JARDINS DE COUTEVROULT	77580	COUTEVROULT
77	LES JARDINS DE PROVENCE	RN 7	77880	GREZ SUR LOING
78	TRUFFAUT FOURQUEUX	CHEMINS DES BOIS NOIRS	78112	FOURQUEUX
78	TRUFFAUT LE CHESNAY	CC PARLY 2 LP 633	78158	LE CHESNAY CEDEX
78	TRUFFAUT BUCHELAY	RUE DU LOT	78200	BUCHELAY
78	JARDINERIE GALLY ST CYR	ROUTE DE BAILLY	78210	ST CYR L'ECOLE
78	JARDINERIE POUILLAIN MAUREPAS	AVENUE JOHANNES GUTENBERG	78310	MAUREPAS
78	TRUFFAUT PLAISIR	SAINTE APOLLINE	78370	PLAISIR
78	JARDILAND FLINS	RD 14	78410	FLINS SUR SEINE
78	JARDINERIE DE CHEVREUSE	RTE DE RAMBOUILLET	78460	CHEVREUSE
78	JARDILAND VERNOUILLET	ZAC DE LA GROSSE PIERRE	78540	VERNOUILLET
79	JARDILAND CHAURAY	ZAC DE CHAURAY	79180	CHAURAY
81	JARDINERIE TARNAISE ALBI	ROUTE DE CARMAUX	81000	ALBI
81	JARDINERIE TARNAISE CASTRES	4 RUE HENRI REGNAULT	81100	CASTRES
81	JARDINERIE TARNAISE FONLABOUR	ZI FONLABOUR	81990	LE SEQUESTRES
83	VILLAVERDE LA GARDE	5 AV NICOLAS FABRI DE PEIRESC	83130	LA GARDE
83	JARDILAND LA LONDE	RD 559	83250	LA LONDE LES MAURES
83	VILLAVERDE GRIMAUD	PORT GRIMAUD GARDEN CENTER	83310	GRIMAUD
83	BOTANIC SEYNE SUR MER	P.A PLAYES / JEAN MONNET	83500	LA SEYNE SUR MER
83	VILLAVERDE FREJUS	301 AVENUE DU 8 MAI 1945	83600	FREJUS
85	JARDILAND LA ROCHE SUR YON	ROUTE DE NANTES	85000	LA ROCHE SUR YON
85	MAGASIN VERT CHANTONNAY	PARC D'ACTIVITÉ POLARIS	85110	CHANTONNAY
85	MAGASIN VERT DES OLONNES	54 AV. DE TALMONT	85180	LES SABLES-D'OLONNE
87	TRUFFAUT LIMOGES	25 ALLEE DU MOULIN PINARD	87000	LIMOGES
87	JARDILAND LIMOGES SUD	MOULIN MARTINET	87000	LIMOGES CEDEX 1
88	BOTANIC EPINAL	9 AVENUE DES TERRES ST JEAN	88000	EPINAL
89	BOTANIC AUXERRE	ZONE D'ACTIVITE LES BREANDES	89000	PERRIGNY
91	JARDILAND VILLABE	ZAC DES BRATEAUX	91100	VILLABE
91	JARDILAND ETAMPES	AVENUE ANDRE GAUTHIER	91150	ETAMPES
91	BOTANIC BRETIGNY	ZAC DE LA MAISON NEUVE	91220	BRETIGNY SUR ORGE
91	TRUFFAUT GRIGNY	LA PLAINE BASSE	91350	GRIGNY
91	TRUFFAUT LA VILLE DU BOIS	RN 20	91620	LA VILLE DU BOIS
91	JARDILAND GOMETZ	1 RUE DU FROMENTEAU	91940	GOMETZ LE CHATEL
92	BOTANIC SURESNES	2 RUE PAGES	92150	SURESNE
92	TRUFFAUT CHATENAY MALABRY	AVENUE ROGER SALENGRO	92290	CHATENAY MALABRY

REGLEMENT DE JEU

GRAND JEU DES 60 ANS LOUIS MOULIN

92	BOTANIC RUEIL MALMAISON	66 AVENUE DE COLMAR	92500	REUIL MALMAISON
93	TRUFFAUT PARIS GD STADE	2 RUE JESSE OWENS	93218	ST DENIS LA PLAINE CEDEX
93	TRUFFAUT ROSNY	16 RUE DE LISBONNE	93562	ROSNY SOUS BOIS
94	TRUFFAUT IVRY	5 RUE FRANCOIS MITTERAND	94200	IVRY SUR SEINE
94	TRUFFAUT BRY SUR MARNE	19 BIS BOULEVARD JEAN MONNET	94360	BRY SUR MARNE
94	JARDILAND BONNEUIL	PARC DES VARENNES	94380	BONNEUIL SUR MARNE
95	TRUFFAUT HERBLAY	BOULEVARD DU HAVRE	95228	HERBLAY CEDEX
95	TRUFFAUT BAILLET	RN 1	95570	BAILLET EN FRANCE